



Résiliation bail

Par vanessa

Bonjour,

Nous souhaiterions résilier le bail de notre locataire à son terme (bail d'un an). Nous avons prévu une clause : "car possibilité de mutation et de retour dans la région". Est-ce que le seul fait de revenir dans la région nous donne le droit de lui faire parvenir son préavis ?

Merci pour vos réponses